PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingt-sixième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

CONFIRMÉ LE 14 AVRIL 2025

Membres	**Présent**	**Absent**	**Membres**	**Présent**	**Absent**
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
BOURGET, Marie-Josée Chargée de cours	X		LAKHSSASSI, Ahmed Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
DUBÉ-BÉDARD, Thaïs Membre socio-économique	X		MATHIEU, Alexandre Représentant des collèges	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		RICHARD, Diane Membre socio-économique	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	Siège vacant (personne diplômée)	-	-
ESSOUNGA, Simon Pierre Parfait Étudiant	X		Siège vacant (personne étudiante)	-	-
KAMAL, Najat Membre socio-économique et vice-présidente		X	Siège vacant (personne professeure)	-	-
KAMMOUN, Manel Professeure – Département des sciences administratives	X		Siège vacant (socio-économique)	-	-
Personne convoquée	**Présente**	**Absente**	**Personne invitée**		
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X				
Personnes observatrices	**Présente**	**Absente**	**Personnes observatrices**	**Présente**	**Absente**
BÉLAND, Catherine Chargée de cours – observatrice substitut de Marie-Josée Bourget		X*	RÉGIMBALD, André Représentant de l'ARUQO		X*
LEUREBOURG, Rodney Spécialiste en sc. de l'éducation et conseiller pédagogique Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X		TURGEON, Stéphanie Professeure – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
Secrétaire générale	**Présente**	**Absente**	**Attachée d'administration**	**Présente**	**Absente**
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
**Absence motivée*					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

Il souligne que madame Stéphanie Turgeon, professeure au Département psychoéducation et de psychologie, entame sa participation au conseil d'administration, à titre d'observatrice, et ce, dans l'attente de l'émission du décret gouvernemental qui viendra confirmer son statut de membre du conseil à titre de professeure.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Quatre cent quatre-vingt-troisième réunion (10 février 2025)

3.1.1.1 Adoption
3.1.1.2 Affaires en découlant

3.1.2 Quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion (extraordinaire) (27 février 2025)

3.1.2.1 Adoption
3.1.2.2 Affaires en découlant

3.1.3 Quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (7 au 10 mars 2025)

3.1.3.1 Adoption
3.1.3.2 Affaires en découlant

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :
3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-septième réunion (3 février 2025)

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-huitième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 14 février 2025)

Affaires académiques

3.3 Émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et de troisième cycles

3.4 Demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée à deux professeurs du Département des sciences infirmières

3.5 Demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée à une professeure du Département de psychoéducation et de psychologie

Nominations

3.6 Désignation d'une personne observatrice au sein du conseil d'administration de l'UQO

3.7 Nomination de deux membres à la commission des études

3.8 Nomination d'une membre au comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel (CPPVACS)

Affaires courantes

4- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

4.2 Information de la rectrice

4.3 Affectation à un poste de cadre-conseil au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

4.4 Engagement et affectation d'une adjointe ou d'un adjoint au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

4.5 Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais

5.2 Engagement de l'UQO à contribuer pour le projet de la résidence étudiante dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec

5.3 Besoin en servitudes pour les travaux futurs sur le terrain de l'Université du Québec en Outaouais à l'intersection des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences comptables

6.2 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

6.3 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables

6.4 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit

6.5 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

6.6 Embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie

6.7 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

6.8 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

7.- Période d'information et questions

8.- Dépôt de documents

8.1 Calendrier des instances 2025-2026

8.2 Rapport 2025 des résultats de l'enquête sur la gouvernance au Québec menée par le Collège des administrateurs de sociétés

9- Prochaine réunion (lundi 14 avril 2025)

10.- Clôture de la séance

2.- <u>Déclaration de conflits d'intérêts</u>

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3.- Sur consentement des membres

3.1 Procès-verbaux :

3.1.1 Quatre cent quatre-vingt-troisième réunion (10 février 2025)

3.1.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-troisième réunion (10 février 2025), et ce, sans modifications.

3.1.1.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-troisième réunion (10 février 2025), les suites régulières ont été données.

3.1.2 Quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion (extraordinaire) (27 février 2025)

3.1.2.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion (extraordinaire) (27 février 2025), et ce, sans modifications.

3.1.2.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatrième réunion (extraordinaire) (27 février 2025), les suites régulières ont été données.

3.1.3 Quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (7 au 10 mars 2025)

3.1.3.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (7 au 10 mars 2025), et ce, sans modifications.

3.1.3.2 Affaires en découlant

La rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-cinquième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (7 au 10 mars 2025), les suites régulières ont été données.

3.2 Entérinement des décisions du comité exécutif :

3.2.1 Quatre cent quatre-vingt-septième réunion (3 février 2025)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-septième réunion (3 février 2025) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

3.2.2 Quatre cent quatre-vingt-huitième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 14 février 2025)

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quatre-vingt-huitième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (13 au 14 février 2025) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 57.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

Affaires académiques

3.3 Émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et de troisième cycles

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième et troisième cycles.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7445 concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et de troisième cycles; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée à deux professeurs du Département des sciences infirmières

Les professeurs Drissa Sia et Eric Eric Tchouaket Nguemeleu du Département des sciences infirmières en collaboration avec l'Institut Supérieur des sciences de la population (ISSP) de Ouagadougou au Burkina Faso (avec professeur Yentéma Onadja) viennent d'obtenir une subvention du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) dans le cadre de l'initiative Aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique subsaharienne (ANeSA). Ils sont respectivement co-chercheur principal et co-chercheur canadiens du projet intitulé « Mieux prendre en compte les aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescentes et femmes migrantes et déplacées internes des quartiers informels du Burkina Faso : Le projet TRANSFORMER ».

Ce projet (annexe 1) vise à mieux prendre en compte les aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescents.tes et femmes migrantes et déplacées internes (AFMPDI) des quartiers informels des villes de Ouagadougou et de Kaya (Burkina Faso) par la mise en œuvre d'une intervention transformatrice de genre intégrant l'intersectionnalité appelée « TRANSFORMER ». Cette recherche-action s'appuie sur un processus collaboratif de développement de connaissances.

En tant que co-chercheur principal, le professeur Sia sera responsable de tous les volets de la recherche et de la coordination générale du projet avec le chercheur principal (Dr Yentéma Onadja). En tant que co-chercheur, le professeur Tchouaket appuiera les travaux de l'équipe à toutes les étapes du projet.

Suite à l'obtention de la subvention du CRDI (annexes 2 et 3) d'une valeur de 1 200 000,00 CAD sur 36 mois, le budget alloué à l'UQO et qui sera transféré pour que les professeurs Sia et Tchouaket puissent réaliser leur partie du travail de recherche est de 188 275 CAD pour des frais directs de recherche et de 24 476 CAD pour les frais indirects pour un total de 212 751 CAD. Toutefois, les frais indirects inscrits dans le budget sont de 13 % tel que prescrit par le CRDI (annexe 4) contrairement à la résolution 366-CA-5521 de l'UQO qui stipule que les subventions de recherche sont assujetties à un prélèvement de FIR de l'ordre de 15 % dans le budget de la subvention (annexe 5).

Comme il est envisagé que le projet de recherche du professeur Sia aura des retombées importantes non seulement pour la communauté scientifique, mais aussi pour les populations vulnérables (adolescents.tes, femmes migrantes et femmes déplacées internes), ainsi que pour la formation du personnel impliqué dans la mise en œuvre de la recherche

(étudiantes en sciences infirmières, assistant.e/professionnel.le de recherche), il est recommandé qu'une dérogation soit accordée pour ne prélever que 13 % des frais indirects pour ce projet de recherche.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7446 concernant une demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée à deux professeurs du Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

3.5 Demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée à une professeure du Département de psychoéducation et de psychologie

Dans le cadre de son année sabbatique en 2024-2025, la professeure Geneviève Parent a établi de nouvelles collaborations de recherche avec les professeures Jo-Annie Spearson Goulet (UQAM) et Julie Carpentier (UQTR). Cette collaboration s'est concrétisée par la mise en place d'une étude novatrice portant sur les violences sexuelles à l'adolescence, un sujet encore tabou et insuffisamment exploré, soit le Projet ViSeAdo. Un certificat d'éthique a été délivré pour cette recherche (CER de l'UQO #2025-3774).

Parallèlement, les trois professeures ont obtenu un financement de 5 000 $ du RIMAS (Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle). Le RIMAS est un organisme sans but lucratif (OSBL) dont la mission principale est d'offrir aux personnes intervenantes une diversité d'occasions d'échange et de transfert de connaissances en matière d'agression sexuelle. En tant que nouvelle membre du RIMAS à titre de chercheuse, cette affiliation permettra notamment à la professeure Parent de bénéficier d'une visibilité accrue pour ses travaux sur les violences sexuelles. À cet égard, quatre étudiantes aux cycles supérieurs en psychoéducation et psychologie, ainsi qu'elle-même, présenteront les résultats d'une autre étude sur les violences sexuelles lors de leur congrès biennal en mai 2025.

Dans le cadre du projet ViseAdo, le montant de 5 000 $ sera entièrement dédié à la compensation des jeunes qui participeront au projet ViseAdo (300 jeunes x 10 $ = 3 000 $) et à la rémunération d'une étudiante au doctorat en psychologie clinique de l'UQO pour le recrutement et la coordination du projet (75 h x 26,48 $/h = 1 986 $).

Le RIMAS, en tant qu'OSBL, n'a pas de programme de financement soutenant spécifiquement les projets de recherche de grande envergure, car leurs activités du RIMAS sont centrées davantage sur le transfert de connaissance. Ainsi, l'ampleur de leur programme d'aide financière est très limitée et soutient des projets visant la recherche et l'application des bonnes pratiques auprès des auteurs d'infraction à caractère sexuel. Il finance généralement de petits projets de recherche clinique qui répondent aux besoins des milieux de pratique. Les fonds sont donc très limités et il était impossible de budgéter un montant pour des frais indirects de recherche.

Par conséquent, nous demandons la permission du CA de l'UQO de fonctionner avec des frais d'administration de 0 % pour le projet ViseAdo.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7447 concernant la demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée à une professeure du Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

Nominations

3.6 Désignation d'une personne observatrice au sein du conseil d'administration de l'UQO

L'article 57.6 d) du *Règlement général* de l'Université stipule que seul le conseil d'administration peut autoriser la présence de personnes observatrices régulières lors des séances des instances et que c'est à lui qu'il revient de les désigner.

Le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO a désigné, le 7 février dernier, une personne professeure pour siéger au conseil d'administration de l'UQO, soit madame Stéphanie Turgeon, du Département de psychoéducation et de psychologie. Cette dernière a été désignée afin de pourvoir le siège laissé vacant par monsieur Dimitri della Faille, le 1er juillet 2021. À noter que la candidature du professeur Dominique Therrien avait été soumise en remplacement de monsieur della Faille, le 19 juin 2023, mais que monsieur Therrien avait entamé un congé sabbatique le 1er mai 2024 (jusqu'au 30 avril 2025), et ce, avant que le décret ne soit émis.

Dans l'attente de sa nomination officielle par le décret gouvernemental requis, le conseil d'administration est invité à désigner madame Turgeon à titre d'observatrice régulière temporaire.

Le statut de personne observatrice régulière confère le droit d'être formellement convoquée aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance, d'avoir droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, mais sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7448 concernant la désignation d'une personne observatrice au sein du conseil d'administration de l'UQO (**Stéphanie Turgeon**); laquelle est jointe en appendice.

3.7 Nomination de deux membres à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement général* de l'UQO, et il revient au conseil d'administration de l'Université de procéder à la désignation de ses membres.

Madame Lorraine Plourde, étudiante au baccalauréat en psychologie, a soumis sa candidature (annexe 1) pour un poste vacant destiné aux étudiant·e·s. Le 26 janvier 2025, l'AGE a procédé à sa nomination (annexe 2) pour un mandat au sein de la commission des études.

Par ailleurs, le corps professoral de l'UQO a été convoqué conjointement par la secrétaire générale et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO) (annexe 3) à une assemblée générale le 6 février 2025. L'objectif de cette rencontre était de désigner un·e professeur·e pour pourvoir le poste vacant laissé par madame Stéphanie Turgeon, professeure au département de psychoéducation et de psychologie. À l'issue de ce processus, madame Stéphanie Fecteau, professeure au même département, a été désignée pour occuper ce poste (annexe 4).

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à ces nominations, pour un mandat débutant le 18 mars 2025. La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7449 concernant la nomination de deux membres à la commission des études (**Lorraine Plourde, Stéphanie Fecteau**); laquelle est jointe en appendice.

Affaires courantes

4.- Affaires générales et institutionnelles

4.1 Information du président

Le président souligne l'émission du décret qui officialise le renouvellement de mandat de madame Murielle Laberge à titre de rectrice et la félicite chaleureusement. Tous les membres du conseil se joignent à lui.

Madame Stéphanie Turgeon se joint à la séance (16 h 35).

4.2 Information de la rectrice

Mission en France

La rectrice fait savoir que la mission qui s'est déroulée en France en février dernier et qui avait comme objectif de promouvoir les programmes de l'UQO en informatique, en ingénierie et en gestion des technologies d'affaires fut un beau succès. Sept (7) ententes de partenariats en cybersécurité et une en technologie des affaires ont notamment été ratifiées.

Limite du nombre d'étudiants étrangers

Sur une note plus sombre, elle souligne que le plafond fixé par Québec quant au nombre d'étudiants étrangers que l'UQO pourra accueillir est de 4057 étudiant.es. Les effets de ces quotas se font déjà sentir dans de nombreuses universités et l'UQO n'y échappe pas puisque l'on constate une baisse catastrophique des demandes d'admissions. Elle indique qu'à pareille date l'an dernier, les demandes d'admission des étudiants internationaux au trimestre d'automne étaient au nombre de 23 022 alors que cette année on en dénombre 3544. Les demandes d'admissions des étudiants québécois et canadiens sont quant à elles en hausse de 12, 6 5% - elles se chiffraient à 3027 l'an dernier alors que cette année on en compte 3410 en date d'aujourd'hui. L'écart global entre les demandes d'admissions de 2024 et 2025 représente une baisse de 73%. Il est donc quasi inévitable que l'UQO se retrouve avec une baisse d'effectifs.

Elle souligne qu'un remaniement du budget devra probablement être fait avant de le soumettre au conseil en avril prochain puisque les calculs avaient été fait en fonction d'un d'une hausse de l'effectif. De nombreuses actions sont déployées pour accroitre les admissions, notamment la mise en place d'étudiants ambassadeurs qui contactent systématiquement toutes les personnes admises afin de mettre en valeur l'UQO. Dans ce contexte, elle déplore que les diplômes de l'UQO soient mis en doute par un certain groupe.

Elle ajoute que le gouvernement a également retiré les professeur.es et les chargé.es de cours universitaires du traitement simplifié d'immigration ce qui a pour effet de priver les universités de ressources précieuses.

Elle mentionne que les discussions avec le ministère de l'Enseignement supérieur et les autres acteurs liés à ce dossier furent malheureusement stériles et infructueuses.

Un membre demande si l'UQO envisage de devoir fermer certains groupes de cours? La rectrice indique que tous les scénarios sont sur la table et dépendront de l'ampleur de la baisse. Une des options pourrait être de ne pas pourvoir les postes vacants.

Calendrier complémentaire

Elle informe les membres que l'adoption du calendrier complémentaire au calendrier universitaire 2025-2026 applicable au trimestre d'automne 2025 a engendré des répercussions défavorables au sein de la communauté étudiante. L'AGE a par ailleurs tenu une assemblée générale extraordinaire ce midi et les membres ont voté en faveur d'une grève générale. La grève est cependant reportée, puisqu'à la suggestion de la rectrice, un comité de travail sera formé pour discuter et trouver un terrain d'entente acceptable pour les parties. Si aucune solution n'émane après quelques rencontres, la grève ira de l'avant.

Résidence étudiante

Les choses vont bon train de ce côté et la première pelletée de terre devrait se tenir au début mai. Elle souligne qu'une séance extraordinaire du conseil municipal s'est tenue exclusivement pour permettre à l'UQO d'obtenir le permis nécessaire pour amorcer le défrichage du terrain. Le Ville de Gatineau est sans conteste un excellent partenaire dans ce dossier.

4.3 Affectation à un poste de cadre-conseil au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

Le conseil d'administration, à sa réunion du 17 juin 2024, a créé un poste de cadre-conseil au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPI) (annexe 1).

Le conseil d'administration est invité à affecter madame Line Boucher à ce poste. Madame Boucher, qui occupe présentement le poste d'adjointe au VRRCPI, occupera le poste de cadre-conseil au VRRCPI à compter du 5 mai 2025 jusqu'à son départ à la retraite, prévu au 1er juillet 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7450 concernant l'affectation à un poste de cadre-conseil au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (**Line Boucher**); laquelle est jointe en appendice.

4.4 Engagement et affectation d'une adjointe ou d'un adjoint au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

Le poste d'adjointe ou d'adjoint au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation deviendra vacant avec le départ à la retraite de la détentrice du poste, madame Line Boucher. Un processus de dotation a été mis en place par un affichage interne sur le site Web de l'UQO le 31 octobre 2024, tel que prévu au protocole des cadres et un affichage externe sur diverses plateformes (annexe 1).

Le comité de sélection, composé de monsieur Adel El-Zaïm, vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation, de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources et de madame Marie-Hélène Leblanc, directrice de la Galerie UQO a reçu cinquante-deux (52) candidatures et en a retenu quatre (4) pour une entrevue.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une adjointe ou d'un adjoint au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à compter du 5 mai 2025 pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7451 concernant l'engagement et l'affectation d'une adjointe au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation; laquelle est jointe en appendice et maintenue sous embargo jusqu'au 14 avril 2025.

4.5 Projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*.

Ce projet est le résultat d'un vaste chantier entrepris à l'automne 2023 et s'inscrit dans la mise en œuvre du plan stratégique 2022-2026 de l'UQO. Les modifications proposées ont notamment pour objectif de favoriser l'accès aux études universitaires, la rétention et la réussite des personnes étudiantes. Certaines modifications visent aussi à moderniser des processus administratifs et à les rendre plus flexibles et inclusifs. Un travail d'harmonisation avec le *Règlement des études de cycles supérieurs* a aussi été effectué.

Le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* a fait l'objet d'une consultation auprès des groupes suivants : corps professoral, personnes chargées de cours, personnel professionnel, personnel de soutien et personnes étudiantes.

Le président adresse ses plus chaleureuses félicitations à toutes les personnes qui ont travaillé à cette refonte importante du Règlement.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7452 concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Approbation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'UQO

Afin de permettre l'ouverture d'une marge d'emprunt spécifique pour la portion du financement à la charge de l'établissement, il faut soumettre au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) une résolution du conseil d'administration approuvant cette marge. Cette autorisation est requise dans le cadre du financement du projet de résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) qui est présentement en cours (annexe 1).

L'UQO désire une marge d'emprunt spécifique au projet des résidences pouvant aller jusqu'à 12 116 600 $, pour la durée des travaux de construction, soit de mars 2025 à juin 2026.

Pour ce faire, l'UQO déléguera, dans le cadre de ce financement d'emprunt, les pouvoirs d'emprunt et d'approbation des conditions et modalités à certains de ces dirigeants, pourvu qu'ils soient au moins deux à agir conjointement, pour conclure toute transaction d'emprunt, en établir les montants ainsi que les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions.

Pour procéder au financement du projet, l'UQO mandatera le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances pour négocier les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, d'hypothèque, d'acceptation bancaire ou autres titres ou valeurs) auprès des institutions financières retenues par l'Université. Ces emprunts temporaires pourraient être convertis, en partie, en prêt à long terme auprès de l'institution bancaire offrant les meilleurs termes.

De plus, l'autorisation du conseil d'administration est également souhaitée afin d'autoriser la directrice du Service des finances à désigner deux responsables (coordonnateur.trice à la gestion financière) pour exécuter les transactions relatives à l'offre de financement qui sera signée, et ce, dans le respect des règlements et politiques de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7453 concernant l'approbation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

5.2 Engagement de l'UQO à contribuer pour le projet de la résidence étudiante dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec

Dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante et en vertu du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), l'Université du Québec en Outaouais (UQO) reçoit un financement de douze millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-trois dollars et soixante-deux sous (12 999 563.62 $) provenant d'une subvention de base de douze millions huit cent vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-douze dollars et deux sous (12 821 492.02 $) et d'une subvention additionnelle pour des mesures environnementales de cent soixante-dix-huit mille soixante et onze dollars et soixante sous (178 071.60 $).

Le projet initialement prévu lors du dépôt de la demande en septembre 2023 prévoyait vingt-sept (27) studios et cinquante-deux (52) logements de deux (2) chambres pour un total de soixante-dix-neuf (79) unités. Toutefois, l'UQO a demandé aux architectes de maximiser le nombre d'unités afin de répondre à une demande croissante. Il a été finalement établi que le projet serait de trente (30) studios et de soixante et un (61) logements de deux (2) chambres pour un total de quatre-vingt-onze (91) unités. Le PHAQ toutefois ne subventionne que les logements prévus dans la demande initiale, soit soixante-dix-neuf (79) unités.

Il en résulte que la présentation du projet est scindée en deux (2) projets pour satisfaire le PHAQ, tant au niveau de la réalisation du projet que de l'exploitation par la suite. La demande d'aide financière (DAF) (annexe 2) fait état de la contribution financière minimale exigée de 20 % du coût de projet de trente millions neuf cent sept mille cent quatre-vingt-treize dollars et quatre-vingt-deux sous (30 907 193.82 $) de l'UQO, soit six millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent trente-huit dollars et soixante-seize sous (6 181 438.76 $).

La SHQ exige donc une résolution du conseil d'administration confirmant son engagement à une contribution de 20 % du PHAQ.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7454 concernant l'engagement de l'UQO à contribuer pour le projet de la résidence étudiante dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Besoin en servitudes pour les travaux futurs sur le terrain de l'UQO à l'intersection des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph

Des ententes de servitudes sont nécessaires dans le cadre de différents travaux prévus sur le terrain de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) par la Ville de Gatineau et Les entreprises d'utilités publiques BELL CANADA, HYDRO-QUÉBEC et VIDEOTRON S.E.N.C.

Ces travaux sont situés à proximité de la future résidence étudiante et du chemin d'accès de l'UQO à l'intersection des boul. Alexandre-Taché et Saint-Joseph. Ils permettent notamment, la construction d'un collecteur pluvial et l'aménagement d'un tronçon d'une piste cyclable par la Ville de Gatineau, la réfection d'une ligne aérienne par Hydro-Québec et d'une nouvelle ligne de distribution d'énergie électrique et de télécommunication vers le futur dôme et le bâtiment d'accueil de la Ville de Gatineau.

La compensation financière pour l'ensemble des projets de servitude payables à l'UQO est de cent deux mille trois cents dollars (102 300 $). Cette évaluation a été préparée par le Service des biens immobiliers (SBI) de la Ville de Gatineau conformément à la règlementation en vigueur.

Les documents annexés présentent les promesses de cession de servitude. Une fois ces documents signés par l'UQO et le conseil municipal de la Ville de Gatineau, les servitudes officielles seront acheminées pour signature finale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 486-CA-7455 concernant le besoin en servitudes pour les travaux futurs sur le terrain de l'UQO à l'intersection des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences comptables

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Interdisciplinarité en sciences comptables », le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Camille Lemay-Brousseau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Interdisciplinarité en sciences comptables » au site de travail Saint-Jérôme.

Afin de faciliter le déroulement de la séance, les membres conviennent en séance qu'il y ait un unique proposeur et un unique appuyeur pour les points 6.1 à 6.8, soit les embauches de personnes professeures. Chaque embauche sera toutefois passée en revue en séance pour répondre à toute question au besoin.

Les huit propositions d'embauche sont ainsi passées en revue puis les résolutions sont mises aux voix. Une membre, madame Marie-Josée Bourget, demande le vote. Elle explique que cette intervention est motivée par un souci d'équité puisqu'elle constate que la personne professeure proposée au point 6.2 ne détient pas le titre de CPA, alors que ce titre est exigé des personnes chargées de cours. La rectrice estime qu'il y a conflit de rôles et que le commentaire de madame Bourget relève davantage de son rôle de présidente du Syndicat des chargées et chargées de cours que de son rôle d'administratrice du conseil d'administration.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 486-CA-7456 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences comptables (**Camille Lemay-Brousseau**); laquelle est jointe en appendice.

6.2 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Comptabilité et contrôle de gestion », le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au Conseil d'administration l'embauche de monsieur Manh-Chiên Vu à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Comptabilité et contrôle de gestion » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 486-CA-7457 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables (**Manh-Chiên Vu**); laquelle est jointe en appendice.

6.3 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Certification », le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Élodie Nadeau à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Certification » au site de travail Gatineau.

La rectrice est heureuse de souligner que les trois postes de professeur·es au sein du Département des sciences comptables, qui étaient vacants depuis trois ans, sont enfin pourvus.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 486-CA-7458 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables (**Élodie Nadeau**); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Embauche d'un professeur régulier au Département de droit

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit », le Département de droit a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département de droit recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Félix Mathieu à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Droit » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 486-CA-7459 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de droit (**Félix Mathieu**); laquelle est jointe en appendice.

6.5 Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Génie électrique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au Conseil d'administration l'embauche de monsieur Miloud Rezkallah à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Génie électrique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 486-CA-7460 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie (**Miloud Rezkallah**); laquelle est jointe en appendice.

6.6 Embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Informatique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au Conseil d'administration l'embauche de madame Hajar Moudoud à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Informatique » au site de travail Gatineau.

Un membre fait référence aux informations de la rectrice faisant état d'une baisse importante prévue de l'effectif étudiant pour 2025-2026 et demande si l'UQO risque de se retrouver avec un nombre excédentaire de personnes professeures. La rectrice précise que la dotation des postes est faite conformément à la répartition adoptée par le conseil d'administration le 2 décembre dernier. Contrairement au cégep, il n'y a pas de surembauche et le processus est encadré par les règles syndicales en place. Ainsi, une baisse des inscriptions n'entraîne pas de mises à pied, et la gestion des ressources humaines ne relève pas d'un plan ministériel, mais bien des mécanismes internes établis

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 486-CA-7461 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie (**Hajar Moudoud**); laquelle est jointe en appendice.

6.7 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Caroline René à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 486-CA-7462 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Caroline René**); laquelle est jointe en appendice.

6.8 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

À la suite de l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidat·es selon la procédure prévue à cette fin.

L'assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Johanne Déry à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité (Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 1) d'adopter la résolution 486-CA-7463 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Johanne Déry**); laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Le président rappel aux membres de remplir le questionnaire sur les profils de compétences et d'expérience des membres du CA, disponible sur l'application Dilitrust.

Une membre demande à ce que le suivi qu'elle a sollicité lors de la réunion du conseil d'administration du 10 février dernier concernant les frais de déplacement soit fait lors de la prochaine réunion si possible.

8.- Dépôt de documents

8.1 Calendrier des instances 2025-2026

8.2 Rapport 2025 des résultats de l'enquête sur la gouvernance au Québec menée par le Collège des administrateurs de sociétés

9.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 20.

Original signé par :

_____

Patrick Duguay, président
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale